

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL
SYNDICAT DE RIVIERES LES USSES

Séance du 28 février 2024

Délibération n°2024-02-07

Nombre de délégués :	L'an deux mille vingt-quatre
En exercice : 16	Le vingt-huit février, à dix-neuf heure trente
Délégués présents : 12	Le Comité Syndical du Syndicat de Rivières les UsseS dûment convoqué,
Suppléants (avec voix) : 0	s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle annexe de la salle Jean
Suppléants (sans voix) : 1	XXIII, à Frangy, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves MACHARD
Pouvoirs : 1	
Titulaires excusés : 2	
Titulaires absents : 2	
Votes exprimés : 13	Date de convocation et d'affichage : 22 février 2024

DELEGUES PRESENTS :

Délégués titulaires : Monsieur Jean-Yves MÂCHARD, Monsieur Jean-Marc BOUCHET, Madame Jacqueline CECCON, Monsieur Henri CHAUMONTET (pouvoir à M. Mâchard), Monsieur Rémi LAFOND, Madame Sylvia DUSONCHET, Monsieur André BOUCHET, Monsieur Georges CANICATTI, Monsieur Emmanuel GEORGES, Monsieur Rémi PONCET, Monsieur Julian MARTINEZ, Monsieur Roland NEYROUD, Madame Catherine SGRAZZUTTI

Délégués suppléants :

- *Avec voix :*
- *Sans voix car titulaires présents :* Monsieur Philippe JACQUESON
- **DELEGUES EXCUSES :** Monsieur Henri CHAUMONTET, Madame Odile MONTANT,

DELEGUES ABSENTS : Monsieur Jean PALLUD, Monsieur Michel PASSETEMPS,

OBJET : AVENANT N°2 AU MARCHE N°2018-01 « ETUDE GLOBALE DE GESTION INTEGREE DE LA RESSOURCE EN EAU DU BASSIN VERSANT DES USSES » - SELON LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRE – PORTANT SUR LE CHANGEMENT DE REPARTITION DES INTERVENANTS POUR LES MISSIONS 2 ET 3

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°2018-07-04 du 02 juillet 2018 attribuant le marché cité en objet à la société ANTEA GROUP France SAS (mandataire du groupement),

VU la délibération n°2021-10-01 portant sur l'avenant n°1 au marché n°2018-01,

CONSIDERANT l'acte d'engagement n°18 signé le 1^{er} août 2018 indiquant la répartition entre chaque intervenant pour les missions 2 et 3 du marché cité en objet, soient le mandataire ANTEA GROUP et les co-traitant SEPIA CONSEIL et anciennement GEO-HYD,

CONSIDERANT la durée de réalisation plus longue du marché et le réajustement technique des phases 2 et 3 de la mission 2 « schéma territorial d'économie et de gestion de la ressource en eau » pour répondre au plus juste aux enjeux et aux besoins actuels liés au changement climatique,

Le Président expose les faits suivants,

La phase 2 de la mission 2 « schéma territorial d'économie et de gestion de la ressource en eau » incluait l'établissement de scénarios pour les besoins et les usages, une définition détaillée des incidences futures des besoins en eau et une synthèse pluridisciplinaire des scénarios et de leur impact.

La phase 3 de la mission 2 incluait un choix parmi les scénarios proposés et détaillait sa mise en œuvre.

Les missions 2 et 3 du marché devaient faire intervenir les bureaux d'étude suivant : ANTEA GROUP (mission 2 et 3), anciennement GEO-HYD (mission 3) et SEPIA CONSEIL (mission 2).

Les phases de la mission 2 ont été remaniées, la phase 2 a porté sur la concertation des différents acteurs du bassin versant et des ateliers de travail afin de définir au plus juste un projet de partage et de conciliation de la ressource en eau. La phase 3 a permis de créer des fiches techniques pour la mise en place d'actions afin d'améliorer la gestion de la ressource en eau. Pour la réalisation de ces phases, seul le bureau d'étude SEPIA CONSEIL est intervenu.

La mission 3 a vu une répartition de ces intervenants modifiés également.

Ainsi la répartition entre ANTEA GROUP, ex GEO-HYD et SEPIA CONSEIL est modifiée.

Initialement, sur l'acte d'engagement ANTEA GROUP devait intervenir pour un montant de 30 140,50 €HT, GEO-HYD pour un montant de 80 225 €HT et SEPIA CONSEIL pour un montant de 94 970 €HT.

La répartition modifiée fait état d'une intervention de ANTEA GROUP pour 36 400 €HT, GEO-HYD pour 71 939€HT et une intervention de SEPIA CONSEIL pour 96 996,50 €HT.

Le montant total des 2 missions reste inchangé, il est de 205 335,50 €HT.

Un avenant est donc proposé pour répondre à ce changement.

Après avoir débattu, le Comité Syndical, **à l'unanimité** :

-**APPROUVE** le changement de répartition des intervenants pour les missions 2 et 3,

-**APPROUVE** l'avenant n°2,

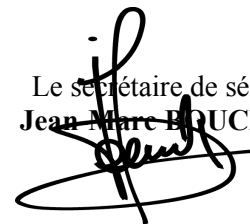
-**AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°2, ainsi que toute pièce administrative, technique et financière relative à la présente délibération et au marché n°2018-01.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,
Le Président,
Jean-Yves MÂCHARD



Le secrétaire de séance,
Jean-Marc BUCHET



ANNEXE :

MARCHES PUBLICS
AVENANT N° 2

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Syndicat de Rivières les Usses
107 route de l'Eglise
74910 BASSY

B - Identification du titulaire du marché public

Mandataire :

Antea Group – Antea France SAS – Implantation de Lyon

109, rue des Mercières – 69140 RILLEUX-LA-PAPE

Tél : 04.37.85.19.60 – Fax : 04.37.85.19.61 – Email : secretariat.lyon-fr@anteagroup.com

N°SIRET : 393 206 735 00747

Antea Group – Antea France (Siège social)

ZAC du Moulin – 803 Boulevard Duhamel du Monceau – CS 30602 – 45166 OLIVET
CEDEX

Tél : 02.38.23.23.00 – Fax : 02.38.23.23.80 – Email : secretariat.orleans-fr@anteagroup.com

SIRET n°393 206 735 00598

Co-Traitant n°1 :

SEPIA CONSEILS SAS – Agence Chambéry

Bâtiment : Fennec – 19 rue lac Saint André – Savoie Technolac – 73370 LE BOURGET
DU LAC CEDEX

Tél : 06 32 61 79 54 – Courriel : sm@sepia-uw.fr

SIRET n°382 310 761 00053

SEPIA CONSEILS SAS (Siège social)

53, rue de Turbigo 75003 PARIS

Tél : 01 53 01 92 95 – Fax : 01 42 71 85 24 – Courriel : sepia@sepia-uw.fr

SIRET n°382 310 761 00046

Co-Traitant n°2 :

**Bureau d'étude anciennement Géo-Hyd SAS dissous le 26/11/2018 dont l'actionnaire
unique est devenu Antea France SAS**

Parc Technologique du Clos Moulin – 101, rue Jacques Charles – 45160 OLIVET

Tél : 02 38 64 02 07 – Fax 02 38 64 02 82

Co-Traitant n°3 :

IRH Ingénieur Conseil

190, rue Louise Labé – CS 18001 – 69967 CHAPONNAY

Tél : 04 78 02 17 42 - Fax : 04 78 02 16 76 – email : rhonealpes@irh.fr

IRH Ingénieur Conseil (Siège)

14 à 30 rue Alexandre Bâtiment C – 92635 GENNEVILLIERS CEDEX

Tél : 01 46 88 99 00 – Fax : 01 46 88 99 11 – email : rhonelapes@irh.fr

SIRET : 490 646 395 00254

Co-Traitant n°4 :

Pierre-Stéphane REY – Avocat Associé
Cogérant SELARL ITINERAIRES Avocats
Cadoz-Lacroix-Rey-Verne _ 87 rue de Sèze _ 69006 LYON
Tél : 04 37 92 92 92 – Fax : 04 72 00 98 21 – email : ps.rey@itineraires-avocats.com
SIRET : 505 059 667 00020

Co-Traitant n°5 :

PARTENAIRES FINANCES LOCALES
96 Boulevard de Sébastopol 75003 PARIS
Tél : 01 42 74 25 13 – Fax : 01 42 74 73 44 – Courriel : ch.michelet@partenairesfl.com
SIRET : 488 260 878 00035

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public:**

Etude globale de gestion intégrée de la ressource en eau du bassin versant des Usses et du territoire de la CC Usses et Rhône

Mission 2 – Schéma territorial pour l'économie et la gestion de la ressource en eau sur le bassin versant des Usses ;

Mission 3 – Définition et mise en œuvre d'un dispositif de type « base de données » / observatoire des usages pour le suivi des prélèvements sur la ressource et la prise de décision des élus

■ **Date de la notification du marché public :** 13/08/2018

■ **Durée d'exécution du marché public :** 22 mois ou 660 jours.

■ **Montant initial total du marché public :**

- Taux de la TVA : 20% soit 173 860,60 €
- Montant HT : 869 303 €
- Montant TTC : 1 043 163,60 €

■ **Montant initial des missions 2 et 3 du marché public :**

- Taux de la TVA : 20% soit 41 067,10 €
- Montant HT : 205 335,50 €
- Montant TTC : 246 402,60 €

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détailler toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Cet avenant concerne le changement de répartition des intervenants pour les missions 2 et 3 à savoir ANTEA GROUP, SEPIA CONSEIL et anciennement GEO-HY devenu ANTEA.

La phase 2 de la mission 2 « schéma territorial d'économie et de gestion de la ressource en eau » incluait l'établissement de scénarios pour les besoins et les usages, une définition détaillée des incidences futures des besoins en eau et une synthèse pluridisciplinaire des scénarios et de leur impact.

La phase 3 de la mission 2 incluait un choix parmi les scénarios proposés et détaillait sa mise en œuvre.

Les missions 2 et 3 du marché devaient faire intervenir les bureaux d'étude suivant : ANTEA GROUP (mission 2 et 3), anciennement GEO-HYD (mission 3) qui est devenu ANTEA et SEPIA CONSEIL (mission 2).

Les phases de la mission 2 ont été remaniées, la phase 2 a porté sur la concertation des différents acteurs du bassin versant et des ateliers de travail afin de définir au plus juste un projet de partage et de conciliation de la ressource en eau. La phase 3 a permis de créer des fiches techniques pour la mise en place d'actions afin d'améliorer la gestion de la ressource en eau. Pour la réalisation de ces phases, seul le bureau d'étude SEPIA CONSEIL est intervenu.

La mission 3 a vu une répartition de ces intervenants modifiés également sans changement technique des phases.

Ainsi la répartition entre ANTEA GROUP, ex GEO-HYD et SEPIA CONSEIL est modifiée.

Initialement, sur l'acte d'engagement ANTEA GROUP devait intervenir pour un montant de 30 140.50 €HT, GEO-HYD pour un montant de 80 225 €HT et SEPIA CONSEIL pour un montant de 94 970 €HT.

La répartition modifiée fait état d'une intervention de ANTEA GROUP pour 36 400 €HT, GEO-HYD pour 71 939 €HT et une intervention de SEPIA CONSEIL pour 96 996.50 €HT. Le montant total des 2 missions reste inchangé, il est de 205 335.50€HT.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

(Cocher la case correspondante.)

Non Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :
- % d'écart introduit par l'avenant :

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

.....
A :, le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)